

Demande d'examen de cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :
05/10/2012

Dossier complet le :
20/10/2012

N° d'enregistrement :
F01112P0067

1. Intitulé du projet

AMÉNAGEMENT DU SQUARE SURCOUF À GRIGNY (91)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LES LACS DE L'ESPOUVE (CALE)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

GUILLOTEAU PATRICK , CHEF DE PROJET GRIGNY 2

RCS / SIRET

12491110101579110101541

Forme juridique

EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6 d)	Création d'un troucou de voirie de 40 mètres linéaires

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Le projet consiste à relier deux impasses de voirie pour créer une rue continue transversale dans ce quartier, entre les rues Pasteur et Vlaminck, et à retraiter en espaces publics de qualité l'ensemble des surfaces extérieures du square, dispersées actuellement sur 4 niveaux. Un ouvrage semi-enterré de parking sera partiellement démolí pour "faire passer" la rue nouvelle, et la partie du parking restante sera mise aux normes de sécurité incendie.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif premier du projet est le désenclavement du square par le percement d'une nouvelle rue et mettre fin à un phénomène d'engorgement et de "quet-opens" au fond des deux impasses, tant pour les habitants que pour les services publics de sécurité et de lutte contre l'incendie, le square étant aujourd'hui marqué par des phénomènes récurrents d'insécurité et de vandalisme.

Par ailleurs, le réaménagement des espaces extérieurs avec notamment la suppression des emplacements de parking en surface, va contribuer aussi au désenclavement des entrées d'immeuble, et mettre fin à des phénomènes de dépôt sauvage de véhicules hors d'usage ou d'attroupements autour de véhicules à l'arrêt, le tout sous les fenêtres des appartements des habitants du square.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

L'annexe n°6 jointe à ce formulaire présente sous forme de diaporama dynamique les différentes phases de réalisation.

En synthèse, le projet consistera à :

- démolir les volumes de parking "en avancée" sur le square
- renforcer la structure existante pour soutenir une voirie nouvelle
- poser le nouveau revêtement de voirie et reprendre les deux revêtements existants
- aménager de nouveaux accès piétons et pentes PMR entre les différents niveaux du square
- mettre en place un mobilier urbain de qualité et durable : bacs OM et de tri séparés, place centrale traversée par la rue traitée en "plateau piéton", aires de jeux, etc...

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le square réaménagé permettra une circulation à un sens, de traverser et de desserte, de la rue Vlaminck vers la rue Fosteur, à une vitesse limitée à 30 km/h, et 20 km/h sur le plateau piétonnier. Les véhicules de secours et de collecte pour accéder et évoluer sur la dalle haute feront aux autres types de circulation. Les niveaux de parkings existants conserveront chacun d'un circuit d'entrée et de sortie indépendant, afin d'en améliorer la gestion. Enfin, des accès directs en extérieur seront disponibles par les piétons pour relier les immeubles pairs et impairs sur le square. Le schéma d'organisation des espaces piétonniers permet de créer une centralité sur l'espace dégagé du plateau piéton.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Concertation, au titre de l'article R.300-1-2 du Code de l'urbanisme
- Déclaration d'Utilité Publique
- Permis de dévaloir, au titre des articles R421-26 et suivants du Code de l'urbanisme
- Déclaration Préalable de Travaux d'aménagement, au titre des articles R421-23 à R421-25

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Déclaration d'Utilité Publique

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
<u>VOIRIE</u>	
Création d'un nouveau repereur (en mètres)	40
Reprise des voiries existantes (en mètres)	140
Largueur moyenne de la voie future (en mètres)	6
Dénivelé total de la voie future (en mètres)	3,1
<u>AMENAGEMENTS EXTÉRIEURS DES ABORDS</u>	
Assiette du projet (totalité du square) en mètres carrés	8 800

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. 48°39'20" N Lat. 02°23'40" E

Aquane Aucouf

91 350 - GRIGNY

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. 48°39'20" N Lat. 02°23'40" E

Point d'arrivée :

Long. 48°39'20" N Lat. 02°23'40" E

Communes traversées :

GRIGNY

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

L'usage actuel des sols est un usage urbain d'habitat collectif, conformément à son classement en zone UK b au PLU de la ville de GRIGNY.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU, approuvé le 5 juillet 2011

- Règlement de zone UK b, Articles 1 à 14.
- Réglemmentations annexes (règlement de publicité, etc...)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRT prescrit par arrêté préfectoral n° 2010.PREF. DCI/2/BE/0047 du 17 mars 2010.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La démolition partielle du parking, en structure béton " poteaux-poutres " va générer un volume important de gravats, tandis que l'aménagement de voirie et d'espaces extérieurs va nécessiter la mise en place de nouveaux matériaux d'un volume moindre. Au stade AVP actuel, les volumes ne sont pas encore estimés.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, les chantiers de démolition du parking et d'aménagement généreront des nuisances sonores habituels pour des travaux publics.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, la mise en place d'unités et de bitume génèrent des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, la démolition d'une partie existante des parkings génèrera des vibrations. La mise en place de certains matériaux nouveaux peut également générer des vibrations.

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La démolition du parking générera un volume de gravats à évacuer en déchets inertes.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'aménagement du square Jaucouf ne nécessite pas, à notre sens, de réaliser une étude d'impact, puisqu'il intervient sur un milieu urbain déjà constitué, et ne peut en conséquence avoir d'impact sur l'environnement naturel. Le projet traite avant tout une problématique de renouvellement urbain, celle du désenclavement.

Le projet apporte en revanche une amélioration substantielle à l'environnement urbain de la copropriété GRIGNY 2, et a recueilli le financement de l'ANRU à hauteur de 65% du budget d'opération.

Enfin, le fait que le projet soit concerné par la procédure « cas par cas » ne tient qu'à la création de 40m de voie urbaine, et la Préfecture de l'Essonne questionnée sur ce point, a produit une analyse qui conclut au fait que notre projet ne serait pas concerné par la rubrique 6 d). Une copie de ce courrier est jointe en annexe 7.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/> N/A

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<u>Annexe 6</u> : Diaporama de présentation du projet (partie 4.3.1)
<u>Annexe 7</u> : Courrier de la Préfecture de l'Essonne (partie 7)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

VIRY - CHATILLON

le,

26 SEP. 2012

Signature

Le Président




Annexe 3 ③

Photographie aérienne 2012 du square Surocot

à l'ouest de la projet dans le paysage urbain



Annexe 4

Plan Name du Projet

AMENAGEMENT DU SQUARE SURCOUF

